

Réunion téléphonique du 25 septembre 2019

P.V. n° 2

Président : M. CURIDA.

Présents : MM. DEMARQUE – GIRAUD.

Excusés : MM. BEKA – BORDIER - DAUBA – MARTINEZ – RIDEAU.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD (Service Compétitions LFNA).

COUPE NATIONALE FUTSAL

Les **24** équipes se sont engagées par le biais de Footclubs. Le coût de l'engagement est de 10 euros.

Les tirages se font par groupes géographiques afin de limiter les déplacements et pour une meilleure gestion des créneaux disponibles des clubs recevants.

Seul un tirage intégral sera réalisé concernant le dernier tour régional. Suite à une information de la F.F.F., il s'avère que notre Ligue aura 3 qualifiés à fournir à la F.F.F. pour les 1/32èmes de finale.

au plus tard le 19/10/2019	1er Tour	3	matches avec	6	clubs				
au plus tard le 23/11/2019	2ème Tour	10	matches avec	3	clubs	+	17	entrants	
au plus tard le 14/12/2019	3ème Tour	5	matches avec	10	clubs	+			
Samedi 11/01/2020	Finale Régionale	3	matches avec	5	clubs	+	1	entrant	

Calendrier des tours :

➤ **1^{er} tour – à disputer au plus tard le 19 octobre 2019 :**

- ☺ - S.C. Saugnac (40) / E.S. Bruges (33)
- ☺ - Futsal Angoulême (16) / Futsal Club Foyen (24)
- ☺ - U.S.M. Lusignan (86) / F.C. Montamisé (86).

Les 18 exempts de ce 1^{er} tour sont :

- L'A.S. Pessac Châtaigneraie évoluant en D2 Futsal (*rentrera pour la Finale Régionale*)
- Les 9 clubs évoluant en Futsal Régional 1
- Les 3 clubs évoluant en Futsal Régional 2 engagés dans cette coupe : A.S. Coursac Foot, U.S. Mussidan St-Médard Ent., Les Coqs Rouges Bordeaux
- The Futsal O.C. Vouilletais (club ayant participé à la Finale Régionale en 2018/2019).
- R.C. Niortais (club ayant participé au 3^{ème} tour de la Coupe Nationale Futsal en 2018/2019).
- E.S. Celles-Verrines, Association de Futsal des 2 Charentes, Mediolanum Santonum Futsal (clubs ayant participé au 2^{ème} tour de la Coupe Nationale Futsal en 2018/2019. Le F.C. Montamisé, qui avait déclaré forfait lors du 2^{ème} tour en 2018/2019, après avoir été exempt du 1^{er} tour, participe au 1^{er} tour en 2019/2020.

- 2^{ème} tour – à disputer au plus tard le 23 novembre 2019
- 3^{ème} tour – à disputer au plus tard le 14 décembre 2019.

- **Finale régionale** : le samedi 11 janvier 2020.

Elle concernera les 6 équipes qualifiées à l'issue du 3^{ème} tour.

Dès à présent, il est fait appel à un club volontaire pour organiser ces 3 rencontres qui auront lieu à la suite sur le même site. Il sera soutenu par son District et les membres de la section futsal LFNA.

Organisation des rencontres

Le club 1^{er} nommé de chaque match est le club recevant. Il est en charge de l'accueil, avec bienséance et convivialité, vis-à-vis de l'équipe visiteuse et des officiels, ainsi que des servitudes liées à l'utilisation de la salle. Au besoin, il se mettra en liaison avec l'Animateur Futsal de son District pour les aménagements éventuels en rapport avec l'organisation.

Le club recevant réservera un créneau de salle permettant au club visiteur d'assurer son trajet en toute sécurité et sa venue dans des délais convenables.

En cas de difficulté de réservation, il sera rendu compte à l'Animateur Futsal du District d'appartenance qui apportera une aide dans ce domaine.

Dès le créneau réservé, le club recevant informera son District et le service Compétitions de la LFNA en charge du suivi administratif : pmouthaud@lfna.fff.fr

En cas de difficulté majeure d'obtention d'un créneau, la rencontre sera inversée. Aucun dépassement des dates butoirs ne sera accordé. La section futsal régionale statuera si un tel cas s'avère et pourra appliquer un forfait à l'équipe qui n'a pas mis tout en œuvre pour disputer sa rencontre dans les délais impartis.

En cas de retard non justifié de plus d'un quart d'heure au coup d'envoi de la rencontre de la part d'une équipe, il sera constaté un forfait.

Durée des rencontres

2 x 25 minutes (en déroulé).

Un temps mort d'une minute par période et par équipe. Cumul des 5 fautes par période.

A la fin du temps réglementaire, si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre procédera à **une prolongation de 2 x 5 minutes**. Si les deux équipes sont encore à égalité, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but pour déterminer le vainqueur (3 tireurs, remplaçants compris, si égalité à l'issue des 3 tirs, principe de la « mort subite »).

Lors de la **Finale Régionale**, le temps de jeu sera : **2 x 20 minutes** (temps **effectif** : salle équipée d'un chronométrage électronique).

Réglementation technique

Réglementation fédérale : Lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2019/2020, complétées par le règlement F.I.F.A.).

Terrain : il est de la responsabilité du club recevant de marquer le terrain et de retirer les scotchs à la fin de la rencontre.

Nombre de joueurs : Chaque équipe sera composée de 5 joueurs et de 7 remplaçants, gardien de but compris. Seuls les licenciés F.F.F. peuvent participer. Ne pourront participer aux rencontres que les joueurs licenciés au club dans la catégorie seniors ou ayant la possibilité de pratiquer médicalement en seniors.

Ballons : Chaque club devra fournir un ballon de Futsal.

Maillots et chaussures : Le club visiteur devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente, numérotés de 1 à 12 et être équipé de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations). Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement.

Rappel : Les **protège-tibias, brassard du capitaine sont obligatoires**; d'autres, facultatifs et encadrés (couleurs notamment) : chemises, cuissards, sur-chaussettes, etc... ; et d'autres, interdits : tous bijoux.

Arbitrage : Les **2 arbitres officiels de chaque match** seront désignés par la Commission Régionale d'Arbitrage, ou, par délégation, via la Commission Départementale d'Arbitrage du District du club recevant.

Le délégué désigné est responsable de la table de marque électronique ou manuelle (décompte : du temps - des buts - des fautes - des temps morts).

Les frais d'arbitrage seront supportés par moitié par les clubs en présence et **imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités aux arbitres par virement bancaire.**

Délégué : Les frais du délégué, supportés par moitié par les clubs en présence, sont ainsi calculés : Indemnité kilométrique (24,06 € pour 0 à 60 km aller/retour de déplacement) ou au-delà (0,401 € par km aller et retour). **Les frais seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités au délégué par virement bancaire.**

Feuilles de matches : Elles seront éditées et expédiées par la LFNA, puis retournées impérativement sous 48 heures à la Ligue par le club recevant, qui aura également à sa charge la saisie informatique des résultats sur Footclubs.

Discipline : Les sanctions prononcées lors des matches de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les dossiers seront transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

Dans le cadre des rencontres de futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2^{ème} avertissement ou exclusion directe).

Le joueur exclu ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants.

L'équipe peut être complétée après deux minutes effectives de jeu avec l'autorisation de l'arbitre ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.

Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueurs et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueurs.

Tous les cas non-prévus et les litiges éventuels au présent règlement seront jugés en dernier ressort par la section futsal régionale

COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FUTSAL

Les matches du 1^{er} tour seront à jouer au plus tard lors de la semaine 6.

Les équipes pourront s'engager par Footclubs jusqu'au 31 Décembre 2019.

La commission rappelle aux clubs que toutes les communications doivent être adressées uniquement au service Compétitions de la Ligue à l'adresse : pmouthaud@lfna.fff.fr par la messagerie Zimbra, seule officielle (pas de messagerie personnelle).

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Robert CURIDA
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 26/09/2019 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.